

Appel à projets « *Contrat doctoral* » 2021

Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM)

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) a des missions de recherche et de formation marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. Il vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Il interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie, entre autres, au Sud les pays en développement, prioritairement au sein de l'espace francophone, et du bassin méditerranéen.

Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « CONTRAT DOCTORAL » DE L'ISSPAM

L'appels à projets (AAP) « Contrat doctoral » de l'ISSPAM vise à soutenir la préparation d'une thèse au sein de l'une des 6 unités de recherche (ADES, AMSE, CERESS, CNE, LPS, SESSTIM) et l'une des 4 Écoles Doctorales (Cognition, Langage, Éducation – ED356 ; Espaces, Cultures, Sociétés – ED355 ; Sciences Économiques et de Gestion d'Aix-Marseille – ED372 ; Sciences de la Vie et de la Santé – ED62) constituant l'environnement de recherche de l'ISSPAM.

Les projets déposés devront s'inscrire dans au moins un des « piliers » de l'ISSPAM : interdisciplinarité, inter-équipes, innovation, attractivités, liens socio-économiques et culturels. Le projet retenu se verra accorder un contrat doctoral (cf. ci-après) sur une période de 36 mois.

LE CONTRAT DOCTORAL

Le Contrat Doctoral, créé par l'arrêté du 23/04/2009, est un véritable contrat de travail proposé aux doctorant.e.s pour une durée de 36 mois qui leur permet d'accomplir un service annuel exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat.

Le salaire mensuel net est d'environ 1 421 €, selon les grilles en vigueur à A*Midex.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Tout candidat dont au moins un co-directeur/trice de la thèse est affiliée à l'ISSPAM peut répondre à cet AAP.

Nature du projet

Les projets de thèse proposés doivent impliquer au moins un partenaire de l'ISSPAM mais peuvent impliquer également plusieurs partenaires de l'ISSPAM ou hors ISSPAM.

CRITERES D’EVALUATION

Les critères d’évaluation seront la pertinence du projet de thèse au regard des domaines prioritaires et stratégiques de l’ISSPAM » : démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique. Une attention particulière sera portée aux projets faisant état d’une collaboration entre plusieurs équipes de l’ISSPAM, ce critère ne constitue toutefois pas une obligation.

PROCEDURE GENERALE DE L’EVALUATION DES CANDIDATURES

Chaque candidature fera l’objet d’une évaluation au sein de l’ISSPAM par un comité scientifique ad-hoc, composé des membres du Comité de Pilotage Recherche de l’ISSPAM, de la directrice du Comité de Pilotage Formation, du directeur de l’ISSPAM.

CONDITIONS D’ENGAGEMENT

Le candidat.e s’engage à réaliser sa thèse en 36 mois. Il est obligatoire de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec la thèse financée : « Ce travail a bénéficié d’une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d’Avenir, Initiative d’Excellence d’Aix-Marseille Université - A*Midex" AMX-20-IET-014. Il a été soutenu par une subvention de l’Institut des Sciences de la Santé Publique d’Aix-Marseille (#ISSPAM-21-DOCTORAT-00x). // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A*Midex, a French "Investissements d’Avenir programme" AMX-20-IET-014. It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences (#ISSPAM-21-DOCTORAT-00x)* ».

Par ailleurs, les bénéficiaires d’un contrat doctoral peuvent être invités à présenter leurs résultats lors des événements organisés par l’ISSPAM.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE « CONTRAT DOCTORAL » DE L’ISSPAM

Tout dossier de candidature doit impérativement comporter :

- Un CV
- Le formulaire de demande de Contrat Doctoral de l’ISSPAM (voir ci-après)
- Le projet de thèse (5 pages maximum, à la suite du formulaire de demande de contrat doctoral ISSPAM)
- Un relevé de notes des études universitaires (Master 1 et 2)
- Une lettre de motivation du/de la candidat.e
- Une lettre d’acceptation du/de la directeur/directrice (ou co-directeur/trice) de thèse encadrant le travail et comportant un avis motivé.

Les fichiers électroniques fournis au **format PDF** doivent obligatoirement être nommés de la manière suivante :

- Formulaire de demande (voir format ci-après) : NOM_FormulaireBD_ISSPAM.pdf
- CV : NOM_CVPhD.pdf
- Relevé de notes : NOM_ReleveNotes.pdf
- Lettre de motivation : NOM_MotivationContratPhD.pdf
- Lettre d’acceptation du directeur/trice de recherche : NOM_AcceptDirContratPhD.pdf
- Lettre d’acceptation du/de la co-directeur/trice éventuel : NOM_AcceptCodirContratPhD.pdf

NOM = le nom du/de la candidat.e.

CALENDRIER ET SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à envoyer par email à l'adresse suivante : isspam-contact@univ-amu.fr

L'objet du message email doit être : Candidature Contrat de Doctorat ISSPAM

Calendrier

La Date limite de soumission est fixée au **28 mai 2021 à 23h59**.